Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20251211-2025_HS_2090-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/01/2026
Publication : 06/01/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Chartres, le 11 décembre 2025

*Sous-direction Santé*
*Groupement Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service*
*Service Hygiène, Sécurité, Qualité de Vie en Service*

**Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours**

Réf. : 2025 – HS – 2090

## Arrêté annuel d'habilitation à la conduite du chariot élévateur à conducteur porté

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la quatrième partie du code du travail et notamment les articles R4323-1 à -5, R4323-29 à -49 et R4323-55 à -57 ;

Vu l'arrêté du 02 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des appareils de levage de charges ou de personnes ;

Vu la formation au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité suivie ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

## ARRÊTE

**Article 1 -** Au titre de l'année 2026, la liste des personnels autorisés à conduire le chariot automoteur de manutention à conducteur porté en service au sein du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est arrêtée comme suit :

- Franck CHARON
- Tony CORRET
- Frédéric DOS SANTOS
- Cédric GERAY
- Frédéric GUILLON
- Nicolas LELARD
- Didier LESBATS
- Laurent MARTIN
- Frédéric PEINEAU
- Bruno TRAVERS
- Noémie ZANNIER

**Article 2 -** Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.

Signé numériquement par,
**#signature#**
**Le président du conseil d'administration du SDIS 28**

**Christophe LE DORVEN**